

Unieux,  
le 19 mars 2021.

Monsieur le Maire  
à Mmes & MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion du Conseil municipal en visioconférence qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

**LUNDI 29 MARS 2021**  
**à 18 h 30**  
**en visioconférence**  
**Diffusée en direct sur le site internet de la commune**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Réunion du Conseil municipal en visioconférence
2. Fiscalité
3. Approbation du compte de gestion du receveur exercice 2020
4. Vote du Compte administratif 2020 Commune
5. Vote du Compte administratif 2020 Lotissement La Fontaine
6. Subventions aux associations 2021
7. Tarifs municipaux
8. Demandes de subventions
9. Modification du tableau des effectifs
10. Convention pour la mise en place de chantiers éducatifs
11. Saint-Étienne Métropole
12. Affaires foncières
13. Convention Territoriale Globale – partenariat avec la CAF
14. Convention d'adhésion au SIEL-Territoire d'Énergie Loire pour la fourniture d'électricité
15. Rapport SIDR 2020 et NOVIM 2020

**QUESTIONS :**

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **VENDREDI 26 MARS 2021 À 12 H.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

C. FAVERJON.



# NOTES DE SYNTHÈSE

## 1 - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE

Dans le cadre du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales liées à la lutte contre la pandémie de la Covid19, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se réunir en visioconférence.

## 2- FISCALITÉ

Lors du précédent Conseil municipal, les taux des impôts ont été délibérés, y compris la taxe d'habitation. Une récente circulaire de la Préfecture indique que nous devons prendre une nouvelle délibération annulant celle du 1<sup>er</sup> février, et incluant dans la taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementales ; à savoir respectivement 30,98 et 15,30 soit un total de 46,28.

Il s'agit du résultat de la nouvelle loi qui affaiblit les marges de manœuvre des collectivités territoriales. Dans notre cas, la part du transfert de la part départementale avec un taux de 15,30 est inférieure de 300 000 € à notre ancien produit de taxe d'habitation. Le Gouvernement s'est engagé à verser l'intégralité de la différence.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'annuler la délibération relative au taux des taxes communales, du 1<sup>er</sup> février 2021 et d'approuver les taux des taxes communales suivants :

Taux des Taxes communales		
	Taux votés en 2020	Taux proposés pour 2021
Taxe foncière commune	46,28	46,28
Taxe foncière non bâti commune	58.50	58.50

## 3 -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2020

En préalable au vote du compte administratif du budget de la Commune, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

## 4 -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget de la Commune, et arrêté comme suit.

### • COMMUNE :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses :	9 248 525; 50 €
Recettes :	11 354 515, 47 €
Excédent de clôture :	2.105.989.97 €

#### Section d'investissement :

Dépenses :	4 902 998,98 €
Recettes :	4 264 887,73 €
Déficit de clôture :	638 111,25 €

Après la prise en compte des restes à réaliser correspondant à 1 476 398,00 € pour les dépenses et 798 000,00 € pour les recettes le résultat global réel présente un excédent de 789 480,72 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section investissement : compte 1068 .....	1 316 509,25 €
Section fonctionnement : compte 002.....	789 480,72 €

## 5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT LA FONTAINE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget lotissement La Fontaine, document envoyé précédemment par Monsieur le Maire par mail et arrêté comme suit :

- **LOTISSEMENT :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	537 611,63 €
Recettes :	437 867,38 €
Déficit de clôture :	99 744,25 €

**Section d'investissement :**

Dépenses :	133 504,83 €
Recettes :	133 504,83 €
Excédent de clôture :	0 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Un déficit de la section fonctionnement – compte 002 :** 99 744,25 €

## 6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2021 comme suit :

<b>SUBVENTIONS 2021</b>		
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	768	<b>783</b>
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux : soutien au projet à l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques convention	1 500	<b>1530</b>
Arc En Ciel d'Unieux	768	<b>783</b>
Patronage Laïque de Côte-Quart	768	<b>783</b>
Boule de la France Joyeuse	640	<b>653</b>
Boule du Coq	640	<b>653</b>
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	640	<b>653</b>
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	10 091	<b>10 293</b>
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	257	<b>262</b>
Entente bouliste de l'Ondaine	235	<b>240</b>
Radio Ondaine	128	<b>131</b>
Société d'Histoire de Firminy et environs	128	<b>131</b>
ART'UX Année 2020/2021 - 10 € par enfant inscrit à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (13X10 = 130 €)	931	<b>807+130 = 937</b>

Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	128	131
FNACA	128	ne souhaite pas de subvention en 2021
Association des copropriétaires de Combe Blanche	124	126
Chorale « Si l'on chantait »	623	635
Unieux Molière Scrabble	193	197
Université pour Tous	193	197
Ateliers des Cœurs	193	197
Comité de jumelage Unieux – Minéo	6 405	ne souhaite pas de subvention en 2021
FNATH	128	131
Amitiés en chanson	193	197
S.E.L. de l'Ondaine	374	ne souhaite pas de subvention en 2021
<b>PRÉVENTION</b>	2020	2021
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	128	131
<b>SANTÉ</b>	2020	2021
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	320	326
A.D.A.P.E.I.	1 547	1578
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	193	197
Croix-Rouge Française	320	326
ADMR section Ondaine	356	363
Vie Libre La soif d'en Sortir	500	505
Myopathie à tout cœur	193	197
<b>SOCIAL - SOCIOCULTUREL</b>	2020	2021
Association des pupilles des écoles publiques	66	67
Les Amis de l'Accueil St Martin	193	197
Secours Catholique	1 242	1267

Secours Populaire Français	1 242	<b>1267</b>
Association SOS violences conjugales	66	<b>67</b>
Mission Locale Jeunes : provision de 1,03 € par habitant en 2021, soit 8 488 habitants X 1,03 € = 8 743 €	9 373	<b>8 743</b>
Source Numérique – Centre social de Sous-Paulat	2 500	<b>2 500</b>
<b>ÉDUCATION</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Coopératives-écoles (2.50 € par enfant + 63 € par classe)		
Maternelle Bourg (65 élèves et 3 classes)	367	<b>352</b>
Maternelle Côte Quart (87 élèves et 4 classes)	502	<b>470</b>
Maternelle et élémentaire Val Ronzière (Claudius Buard) (141 élèves et 6 classes)	717	<b>731</b>
Groupe scolaire le Vigneron (188 élèves et 7 classes)	870	<b>911</b>
Élémentaire Bourg (144 élèves et 6 classes)	752	<b>738</b>
Élémentaire Côte-Quart (191 élèves et 8 classes)	981	<b>982</b>
Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière	193	<b>197</b>
Conseil des parents d'élèves de Côte Quart	193	<b>197</b>
DDEN	141	<b>144</b>
Lire et Faire lire	193	<b>197</b>
<b>COLONIES ET CENTRES AÉRÉS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Chalet des Alpes	5 € /enfant et par jour	<b>5 € /enfant et par jour</b>

## 7 - TARIFS MUNICIPAUX

Suite à la demande la Trésorerie générale, il est proposé au Conseil municipal de confirmer le maintien suivant :

- Des tarifs du service périscolaire (accueils de loisirs et restaurant scolaire) à savoir :

Tarifs selon Quotient familial			
Accueils périscolaires		Restaurant scolaire	
Enfants résidant à Unieux ou non		Enfants résidant à Unieux	
Quotient familial	Tarifs	Quotient familial	Tarifs
< 396	0,20€ ¼ heure	< 396	2,81 €
396 à 457	0,25€ ¼ heure	De 397 à 518	3,16 €
458 à 518	0,30€ ¼ heure	> 519	3,51 €
> 519	0,35€ ¼ heure	Enfants résidant dans d'autres communes 5 €	
<b>Tarif spécial famille</b> Pour tous les accueils, des tarifs dégressifs sont appliqués en fonction du nombre d'enfants de la même famille fréquentant le service périscolaire. 2 enfants : -20% 3 enfants : - 30% 4 enfants et plus : - 40% Ces réductions sont directement appliquées sur les tarifs sans démarche préalable.			

En cas de déménagement de la famille, hors de la commune d'Unieux, le tarif individuel « enfants d'Unieux » reste applicable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

- Du tarif des repas de cantine pour les accueils de loisirs du Centre social à savoir 3,51 € par repas.
- De la participation de la commune de Çaloire d'un montant de 2,57 € par repas.

## 8 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

### ➤ BONUS RELANCE RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Dans le cadre du plan Bonus Relance 2020-2021, la Région Auvergne Rhône Alpes propose une aide aux communes en vue de réaliser des opérations d'aménagement de leurs espaces publics qui offrent des débouchés aux entreprises locales. Cette subvention s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de présenter le projet d'aménagement de sanitaires publics automatiques accessibles PMR. Situés aux abords du complexe sportif Buffard et du Parc Nelson Mandela, cet équipement offrira aux sportifs, utilisateurs, promeneurs, familles et plus globalement aux Unieutaires un confort et un service essentiel, dans un lieu où ce type d'équipement n'est pas présent.

### ➤ RÉGION SUBVENTION VIDÉOPROTECTION

Afin d'installer un système de vidéo protection dans les secteurs de Combe Blanche et du Vigneron (parking de la crèche) et d'équiper la commune d'une caméra de vidéo protection mobile, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes qui finance l'équipement de caméras de vidéo protection sur l'espace public.

## ➤ CAF

Un projet de réaménagement intérieur des vestiaires/buanderie de la crèche est prévu pour 2021. Il est proposé de solliciter l'aide de la Caisse d'allocations familiales pour financer ces travaux dans le cadre des fonds « publics et territoires ».

Il est également proposé de déposer un dossier de subvention dans le cadre des fonds « publics et territoires » pour l'extension du restaurant scolaire du groupe scolaire Paul Langevin de Côte-Quart.

Pour l'ensemble de ces projets, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à solliciter les demandes de subventions auprès des institutions concernées.

## 9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs à comme suit :

### ✓ Filière Administrative :

- Modification d'un poste de Rédacteur en Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1/04/2021.
- Modification d'un poste d'Adjoint Administratif en Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1/04/2021.

### ✓ Filière Technique :

- Modification de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe au 19/07/2021.
- Modification d'un poste d'Adjoint Technique en Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1/01/2021.

## 10 - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS

Dans la continuité de l'action partenariale engagée depuis plusieurs années avec le Département de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine pour la mise en place de chantiers éducatifs pour 2021, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune s'élevant à la somme de 2 547 € (le Département participant à parts égales) pour un montant total de 5 094 € ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet à signer la convention avec le Département de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine.

Ces chantiers ont pour objectifs d'accompagner les jeunes dans la réalisation d'un projet éducatif individuel ou collectif et de favoriser leur accès au monde du travail. Ils sont mis en place en lien avec le Centre social d'Unieux.

## 11 – SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

### ➤ ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2019 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel pour la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2019 de Saint-Étienne Métropole. Ces rapports sont consultables au Secrétariat général, sur le site internet de la mairie ou sur le lien indiqué dans le mail accompagnant la présente convocation.

### ➤ PACTE DE GOUVERNANCE MÉTROPOLITAIN

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au Pacte de gouvernance de Saint-Étienne Métropole (document joint par mail à l'ordre du jour).

## 12 -AFFAIRES FONCIÈRES

### ➤ Immeuble 24 rue Pasteur

Par un acte en date de 23 mai 2015, la Ville d'Unieux a cédé à Madame Julie Husson un appartement situé 24 rue Pasteur. L'immeuble concerné est constitué de cet appartement et d'un local loué par La Banque Postale. La répartition des charges de chauffage s'établit depuis la vente conformément aux règles du contrat de location précédent, à savoir au prorata des volumes. La Trésorerie Générale demande aujourd'hui à la Ville d'Unieux un acte validant cette méthode de calcul. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'ajouter une clause à la vente précisant cette répartition des charges de chauffage. Étant donné que cet acte est demandé par l'administration les frais seront entièrement à la charge de la Ville.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer l'avenant et de désigner Me PAILHES, notaire à Firminy comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

### ➤ CESSION Commune d'Unieux à M. PONTVIANNE :

#### - Désaffectation :

Depuis de nombreuses années, la parcelle AS 696 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup> située en face du 11 rue Vaillant COUTURIER, n'est plus entretenue et n'a plus un usage public.

Il est proposé au Conseil municipal de constater et d'approuver la désaffectation à l'usage du public de la parcelle cadastrée AS 696, sise rue Vaillant COUTURIER - UNIEUX.

#### - Déclassement et cession

Suite à la désaffectation de la parcelle AS 696, il est proposé au Conseil municipal de procéder au déclassement du domaine public de la parcelle AS 696 et d'approuver la cession suivante :

Cession de la parcelle AS 696 (surface 76 m<sup>2</sup>) au profit de M. PONTVIANNE Alexis demeurant au 13 rue Vaillant COUTURIER - 42240 UNIEUX, pour un montant de 1 824 € HT, Avis des domaines N°2021-42316V0004 - du 01/02/21, valeur vénale 24 €/ m<sup>2</sup> soit 1 824 € HT

### ➤ CESSION Commune d'Unieux à M. KIRAN :

Lors du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2021, il a été approuvé la cession du lot n°5 (AI 821 – 1 878 m<sup>2</sup>) du lotissement La Fontaine, rue Simone WEIL à M. KIRAN Adem pour un montant de 50 000 €.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal d'ajouter à la promesse de vente une faculté de substitution. La vente pourra être prononcée au profit de M. KIRAN Adem ou au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner. M. KIRAN Adem étant en cours de création d'une SCI.

### ➤ CESSION Commune d'Unieux à M. IMBERT-Lotissement Impasse les Mimosas :

Lors du Conseil municipal en date du 28 septembre 2020, il a été approuvé la cession du lot n°8 du lotissement les Mimosas à M. IMBERT Philippe – Impasse de l'orée du Salève – 74100 Vétraz-Monthoux– AO 573-574-575 – 1303 m<sup>2</sup> pour un montant de 55 000 €.

M. IMBERT n'a pas signé la précédente promesse de vente validée lors de ce Conseil municipal et formule une nouvelle offre à 48 000 €. Considérant, après études, les contraintes topographiques de ce terrain qui impliquent des coûts de maçonnerie importants (soutènement) et considérant que ce lot est commercialisé depuis 2013 sans toutefois avoir trouvé preneur, il est proposé au Conseil municipal de passer outre l'avis des domaines N°2020-42316VO782 du 01/09/20, valeur vénale 55 000 € compte tenu des contraintes techniques réelles, importantes. (Notamment les murs de soutènement) et d'accepter la proposition de M. IMBERT Philippe d'acquérir le lot 8 du lotissement des mimosas (AO 573-574-575 -1303 m<sup>2</sup>) au prix de 48 000 €.

### ➤ CESSION Commune d'Unieux à M. MEDJAHDI :

Suite aux études de sols réalisées par 2G Génie Géologique qui ont révélé sous l'emprise du projet de construction de M. et Mme MEDJAHDI, la présence de galeries liées aux anciennes exploitations minières, M. et Mme MEDJAHDI ont annulé la promesse de vente signée le 06/12/2019 validée en Conseil municipal du 15/12/2020, leur projet nécessitant des fondations spéciales avec des pieux chemisés sous l'emprise initiale de leur maison.

Des investigations complémentaires sont en cours, afin de s'assurer de la constructibilité de la partie restante du terrain, environ 250 m<sup>2</sup>. Malgré ces contraintes, M. et Mme MEDJAHDI souhaitent toujours acquérir ce terrain en déplaçant l'emprise de leur construction, et formulent une offre d'achat à 10 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer une nouvelle promesse de vente avec M. et Mme MEDJAHDI au prix de 10 000 euros pour le lot n°3 (AI 819 – 1805 m<sup>2</sup>) et de passer outre l'avis des domaines N°2021-042316V0068 du 15/03/21 - valeur vénale 50 000 €, compte tenu que la surface constructible de ce terrain est très fortement réduite, passant de 1250 m<sup>2</sup> à environ 250 m<sup>2</sup> et nécessitera en outre des fondations spéciales.

### 13 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – PARTENARIAT AVEC LA CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

La Convention Territoriale Globale couvre en fonction des résultats du diagnostic les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le Conseil municipal propose d'approuver le projet de signature avec la CAF de la Loire et les communes suivantes : Aboën, Saint-Maurice en Gourgois, Çaloire; Saint Nizier de Fornas, Fraisses, Saint Paul en Cornillon, Rozier-Côte-d'Aurec, Unieux, et propose de confier au Syndicat Intercommunal Des Rives en charge du Contrat Enfance Jeunesse pour les communes du SIDR, la réalisation du diagnostic pour élaborer le schéma de développement de Convention Territoriale Globale.

### 14 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

La commune d'Unieux est actuellement adhérente du SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE au titre de ses compétences, telles que la production et distribution d'électricité, le système d'information Géographique, ou, à titre plus ponctuelles lors de la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Concernant la fourniture d'énergies, la commune adhère actuellement à un groupement d'achats auprès de l'UGAP. Les marchés de fourniture et acheminement d'électricité se terminent le 31/12/2021.

Le SIEL Territoires d'énergies Loire, syndicat de proximité, propose également un groupement d'achat d'énergies, intégrant une part d'énergie verte choisie par la commune par points de livraison. La commune peut adhérer à ce groupement d'achats en signant une convention d'adhésion qui fera l'objet d'un appel à cotisation, à travers une part fixe annuelle et une part variable au Mwh consommé.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à ce dispositif, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention afférente, les marchés de fourniture et d'électricité pour l'ensemble de ces points de livraison et tous les documents s'y rapportant.

15 -RAPPORT SIDR 2020 ET NOVIM 2020

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités annuel du Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR) 2020, annexé à la présente convocation.

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de gestion présenté par NOVIM (ex SEDL) pour l'année 2020 ainsi que sur les états financiers qui l'accompagnent (rapports joints par mail à l'ordre du jour).

---

PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **lundi 29 mars 2021 à 18h30,**

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....  
Conseiller(e) municipal(e) donne mandat de voter en mon nom  
à M. (Mme)..... Conseiller(e) municipal(e)

Fait à UNIEUX, le  
Signature